Avis d'appel à la concurrence
Autorisations d'occupation temporaire du domaine public
« Festivités de Fin d'année- Ventes Ambulantes- Alimentaire et de Sapins »

Identification de la Collectivité

Commune de Clermont-Ferrand. 10 rue Philippe Marcombes
BP 60. 63 033 Clermont-Ferrand.
Contact: Monsieur Xavier Lageard – DCUPEP – Service des Usages du domaine public
Téléphone : 04 73 42 37 73
dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et d'animation du centre-ville, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite faire des festivités de fin d'année un temps fort de la vie locale propice à la convivialité, au partage et à la découverte. Elle entend ainsi proposer aux habitants comme aux visiteurs une programmation festive et qualitative, accordant une place particulière aux enfants et aux familles.

Cadre juridique :

L'autorisation d'occupation est consentie à titre précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.
Elle n'est pas constitutive de droits réels au sens de l'article L1311-5 du CGCT et elle n'est pas soumise aux dispositions du code du commerce relatives aux baux commerciaux.
Elle ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public.

Objet, lieu d'exécution et durée :

Pour faire suite à des demandes d'occupation reçues à la Ville, et dans le respect de la réglementation en vigueur, le présent appel concerne l'autorisation d'occuper temporairement, les domaines publics suivants :

1- un emplacement (maximum 100 m²) pour un stand de vente de sapins, situé place Delille.
La surface du stand doit être compatible avec la surface utile de l'espace public (environ 400m²).

2- un emplacement (maximum 9 m²) pour la vente de gaufres sur une partie du trottoir à l'angle de la rue Lagarlaye et du boulevard Charles de Gaulle.

3- un emplacement (maximum 6 m²) pour la vente de churros et de ballons gonflables , quartier Saint-Pierre (angle de la rue du Cheval blanc et rue St Barthélemy).

4- un emplacement (maximum 6 m²) rue du 11 novembre vers la fontaine Wallace pour un emplacement de marrons chauds (pour cet emplacement les dates souhaitées sont de mi-octobre 2026 à janvier 2027).

Un seul candidat sera retenu par emplacement.

Durée à titre indicatif :
Du 20 novembre au 26 décembre 2026 : pour le stand de vente de sapins Place Delille
Du 20 novembre 2026 au 10 janvier 2027 pour tous les autres emplacements.
De mi-octobre 2026 à janvier 2027 pour la vente des marrons

Redevances d'occupation du domaine public : Tarification votée annuellement par le Conseil Municipal

Conditions générales de l'occupation : sur demande à DCUPEP-as@ville-Clermont-ferrand.fr
Tout dossier de candidature dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas retenu.

Retrait du dossier de consultation : sur le site internet de la Mairie de Clermont-Ferrand :
https://clermont-ferrand.fr

Rubrique : Je suis + professionnel + Domaine public + Ventes alimentaires et Sapins

Candidatures : Les candidats devront présenter un dossier complet
La Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer une AOT si les projets présentés ne correspondent pas aux caractéristiques techniques nécessaires pour occuper cet emplacement.

Dépôt des dossiers : Le dossier de candidature devra être déposé en Mairie ou expédié par courrier à l'adresse et avec les mentions suivantes : « **AAC Vente alimentaire et Sapins- Festivités de fin d'année – Ne pas ouvrir »**

Adresse : Direction du Commerce, de l'Usage et du Partage de l'Espace Public, - DCUPEP- Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand, 10, rue Philippe Marcombes, BP 60, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Date de publication : le 4 septembre 2026

Date limite de réception des offres : le 30 septembre 2026 - Tout dossier de candidature dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas retenu.